

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

- Appartement partagé meublé de 191,75 m², avec garage, pouvant accueillir deux personnes, comprenant des espaces communs : cuisine, salle de bains, salon, salle à manger.



LES PARTENAIRES

- Association Champmol Habitat,
- CH La Chartreuse,
- Mandataires judiciaires,
- SAMSAH.

Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC)

APPARTEMENT TREMPLIN

1 boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON

L'**Appartement Tremplin** avec suivi médical est une structure d'hébergement à titre temporaire d'une durée de 6 mois, avec possibilité de renouvellement de 3 mois. L'appartement locatif se situe au sein du CH La Chartreuse, il est soumis à la signature d'un bail locatif de la part des occupants.

L'**Appartement Tremplin** est proposé aux patients de l'unité Saint-Exupéry (limite d'âge : 50 ans) atteints de psychose chronique, de schizophrénie, de troubles bipolaires, d'autisme avec ou sans déficience intellectuelle légère à modérée. Le suivi est assuré par l'équipe de l'unité Saint Exupery : suivi de proximité par des visites à domicile et une permanence téléphonique 7 jours sur 7, 365 jours par an.



Secrétariat : 03 80 42 48 07
Cadre de santé : 03 80 42 49 30
Saint Exupéry : 03 80 42 49 74
Horaires d'ouverture : 24h/24

LES MISSIONS

- Assurer le suivi et la coordination des soins,
- Garantir l'observance des traitements médicamenteux et la continuité des soins,
- Évaluer et développer la capacité à vivre seul en appartement,
- Proposer un accompagnement psychologique.

LES OBJECTIFS DES SOINS

- Permettre à une population fragile d'accéder à un logement dans un cadre sécurisé,
- Intégrer les patients dans un appartement collectif avec un accompagnement soignant et éducatif soutenu,
- Créer un dispositif d'accueil supplémentaire hors des murs et adapté à une population spécifique,
- Définir et mettre en place un projet de soin ayant pour objectif la sortie du patient à court ou moyen terme,
- Améliorer les capacités d'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne,
- Développer les liens avec l'extérieur, la vie sociale et gérer les temps libres.

LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

L'équipe soignante de Saint Exupery vous accompagne au sein de votre logement :

- dans les actes de la vie quotidienne en évaluant l'état global de votre appartement (hygiène, sécurité-réglementation, gestion des situations de crise),

- l'entretien :
 - de votre appartement et des espaces collectifs lors d'activités « grands ménages » programmés,
 - de votre réfrigérateur (courses alimentaires-conservation des aliments),
 - de votre linge de maison et personnel,
- l'organisation et la planification des activités quotidiennes (courses, ménage, élaboration de repas...),
- les questions d'hygiène de vie en regard de la maladie,
- vos démarches administratives et celles concernant la réalisation de vos projets de vie (mise à jour de vos droits administratifs et sociaux, aide à la recherche de logement...),
- la gestion des ressources financières,
- la recherche d'activités (professionnelles, sportives, culturelles...),
- la rupture de l'isolement, le maintien ou le contact avec la famille, l'entourage...

LES CRITÈRES D'ADMISSION

- Être suivi par le service Saint Exupery pour psychose chronique (dont schizophrénie), trouble bipolaire ou trouble du spectre autistique sans déficit intellectuel sévère,
- Évaluation médicale, autonomie de la vie quotidienne, des habilités sociales, neuropsychologique et sociale, réalisée lors de l'hospitalisation dans le service Saint Exupery,
- Autonomie physique et psychique compatible avec la vie en hébergement individuel.